

Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2013

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : salin.icare@neuf.fr
site web : icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Nombre d'abonnés.....	5
II.4.2 - Volumes produits et consommés.....	6
II.4.3 - Marge disponible de production.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.6.2 - Les branchements.....	8
II.6.3 - Travaux et études.....	8
II.7 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes.....	10
III.2.3 - Indices concernant le service.....	11
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	12
IV.1.1 - Préambule.....	12
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	16
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
ANNEXES	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	20
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	22
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2014.....	27

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

Nota : En raison du changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 et une relève des compteurs en Août, certaines données ne correspondent pas à une année entière mais seulement à 9 mois.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capiac, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA, apportant respectivement 550 et 159 abonnés.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 116 abonnés
représentant
environ 7 000
habitants

La population desservie en 2013 est de 3 116 abonnés au réseau eau potable représentant environ 7 021 habitants (données INSEE 2011).

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau
contrat de
délégation
depuis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

- Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ;
Accueil des usagers ;
Relève des compteurs ;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
- Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

Accueil du public :
néant

Service client :
accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
☎ 0 969 320 404

**Service urgence et
astreinte**
☎ 0 969 320 404
(24 h / 24)

Site internet :
www.ndes.fr

Astreintes ;
Traitement des informations et réparation des fuites ;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau ;
Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :
Des installations électriques, des télégestions, des pompes ;
Des portes, peintures des ouvrages ;
Des compteurs, des vannes et BAC ;
Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :
Fourniture et mise à jour des plans ;
Campagne de recherche des fuites ;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites.
Renouvellement : Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs
Portails et clôtures
Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Las serre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène moyen - Zone déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	35	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)		
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an		
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

**Une alimentation
à partir de 3
forages dont le
principal au
Bourg de
Langoiran**

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions.

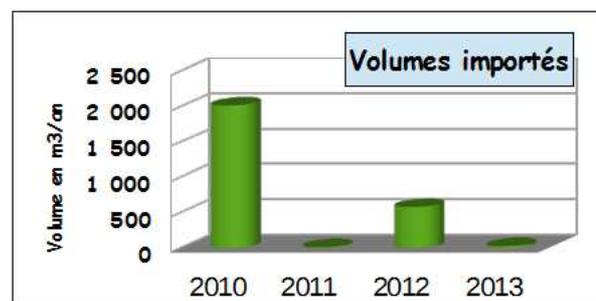
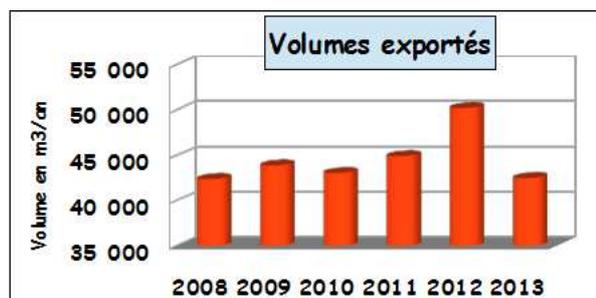
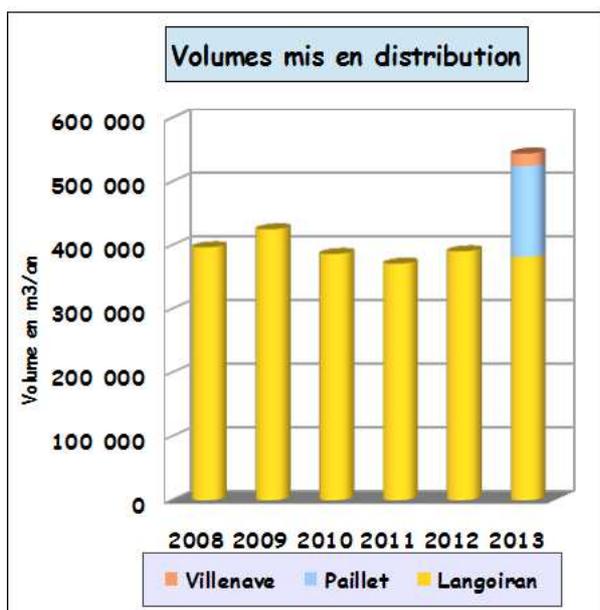
En 2013, il n'a été acheté que 25 m³.

Les ventes vers Haux ont été de 42 500 m³ en 2013 pour 50 000 m³ en 2012 et environ 44 000 m³ les années précédentes.

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2009	483 810			5 975	489 785
2010	411 397	117 039		2 011	413 408
2011	389 581	101 237		9	389 590
2012	411 375			576	411 951
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298
Variation 2012/2013	-7,2%			-95,7%	32,1%

Le suivi sur les dernières années est le suivant :



Volume mis en distribution = volume produit + achat - vente en gros

Pour 2013 : intégration des productions de Paillet et Villenave de Rions.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Nombre d'abonnés

La population de 7 021 habitants (données INSEE 2011) représente 3 116 abonnés dont 4 gros consommateurs (> 1 000 m³/an) et près de 50 branchements pour les collectivités.

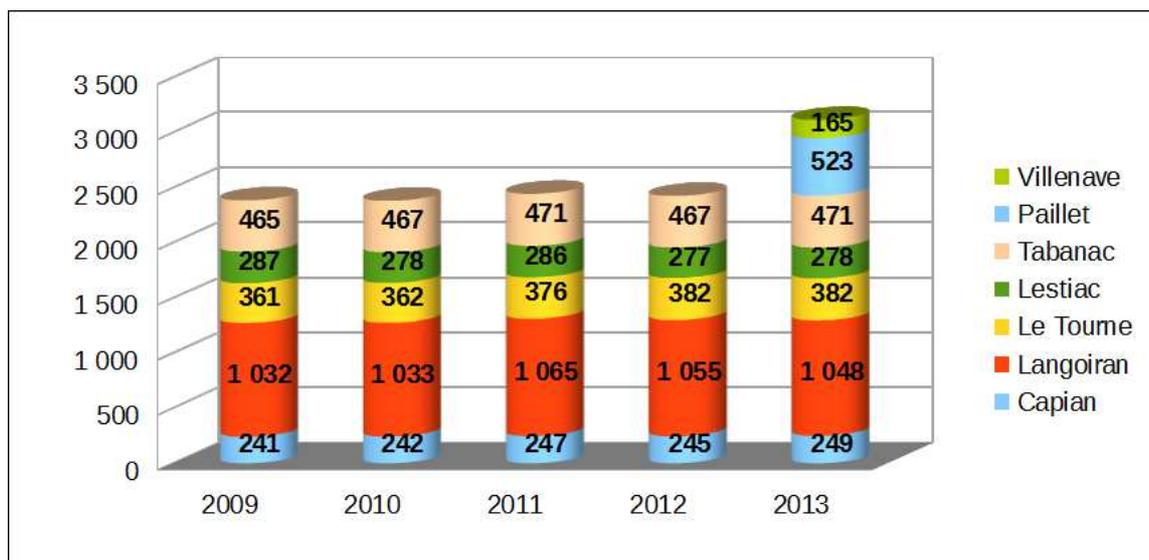
Pour l'ancienne zone du Syndicat de Langoiran, soit sans tenir compte de l'intégration des communes de Paillet et Villenave de Rions, on observe une augmentation de 2 abonnés pour arriver à 2 428 abonnés.

Des achats et ventes d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins, en particulier vers la commune de Haux

Une évolution peu représentative en raison des modifications du périmètre du Syndicat

Une augmentation de 2 abonnés sur l'ancien Syndicat et de 688 abonnés supplémentaires avec Paillet et Villenave de Rions

On arrive aux chiffres suivants :



II.4.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2013 de 9 mois représente 234 226 m³ pour 367 939 m³ produit. En ramenant ce chiffre sur 365 jours, on obtient un volume mis en distribution de 495 564 m³ et une consommation de 285 079 m³.

La consommation des abonnés est donc d'environ 91 m³/an/abonnés en baisse par rapport à celle de 2012. Ces chiffres sont similaires à ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

II.4.3 - Marge disponible de production

À partir des chiffres de la capacité théorique du forage sur 20 h de fonctionnement, on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

a) Zone du forage de Langoiran

Le forage a une capacité théorique de $100 \times 20 = 2\,000$ m³/j.

Valeurs en m ³ /j	2010	2011	2012	2013
Production max théorique	2 000	2 000	2 000	2 000
Production moyenne	1 127	1 140	1 156	1 046
Production de pointe	1 404	1 710	1 734	1 632
Marge disponible / moyenne	873	860	844	954
Marge disponible / pointe	596	290	266	368

Nota : pour 2012 et 2013, pointe estimée car non fournie par le délégataire.

On constate donc qu'en retenant un total de 2 428 abonnés sur le secteur, la production de pointe représente près de 680 l/abonné.

b) Zone des forages de Paillet et Villenave de Rions

Le forage de Paillet a une capacité théorique de $35 \times 20 = 700$ m³/j.

Celui de Villenave de Rions a une capacité théorique de $8 \times 20 = 160$ m³/j.

Pour 2013, une distribution totale estimée de 495 564 m³, dont 285 079 m³ mesurés au compteurs des abonnés.

Une consommation d'environ 91 m³/an/abonné domestique

Une production en pointe de 680 l/j/abonné

Une production en pointe de près de 1,2 m³/j sur le secteur de Paillet et de seulement 0,5 m³/j sur celui de Villenave de Rions

Valeurs 2013 en m ³ /j	Paillet	Villenave
Production max théorique	700	160
Production moyenne	391	53
Production de pointe	610	83
Marge disponible / moyenne	309	107
Marge disponible / pointe	90	77
Consommation moyenne	0,748	0,321
Consommation pointe	1,166	0,501

On constate que la production d'eau ramenée à l'abonné est forte sur le secteur de Paillet et plutôt faible sur celui de Villenave de Rions.

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 610 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
TOTAL		2 100 m ³	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	350 m ³	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m ³	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m ³	Au Sol
TOTAL		160 m ³	

Les capacités des réserves sont donc du double environ de la consommation moyenne journalière et sont supérieures à la consommation de pointe, sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés, sans en préciser les dates.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104 km.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompes sur les sites de production ou de stockage

Nom	Commune	Type	Volume bache	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

En 2013, le délégataire a réalisé les actions suivantes:

- 1 coupure d'eau non programmée et 3 programmées
- 23 actions de purge
- 40 réparations de fuites sur le réseau
- 1 200 m de canalisations analysés pour recherche de fuite

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites.

II.6.2 - Les branchements

Le réseau comporte 3 262 compteurs dont 3 178 (97 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'exploitant indique avoir posé 21 compteurs neufs en 2013 (16 en 2012) et renouvelé 24 compteurs (128 en 2012).

On dénombre 263 compteurs de plus de 25 ans qu'il faudrait changer ainsi que 840 compteurs (soit 27 % du parc) de plus de 15 ans.

Le délégataire précise qu'il a encore recensé 73 branchements au plomb sur le Syndicat (soit 25 de plus qu'en 2012), ce qui ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Le syndicat a passé un marché pour remplacer ces branchements en plomb

II.6.3 - Travaux et études

Le syndicat a engagé les travaux et études suivantes :

Libellé	Type	Montant 2013	Montant 2014	Total
Étude diagnostique	Étude	12 869,00 €	41 131,00 €	54 000,00 €
Suppression Bchts plomb	Travaux		178 000,00 €	178 000,00 €
Mises au normes forage Langoiran	Travaux		70 000,00 €	70 000,00 €
Sectorisation	Travaux	110 951,00 €	50 000,00 €	160 951,00 €
Réhabilitation réservoir Croix Mission	Travaux	222 265,00 €	2 000,00 €	224 265,00 €
Renouvellement canalisation Villenave	Travaux		100 000,00 €	100 000,00 €
Paillet - Forage	Travaux		100 000,00 €	100 000,00 €
Travaux divers et extensions	Travaux		40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL		346 085,00 €	581 131,00 €	927 216,00 €

Un parc de compteur assez âgé avec plus de 260 compteurs de plus de 25 ans

73 branchements au plomb recensé

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2013 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 116 abonnés en intégrant Paillet et Villenave de Rions
Volume mis en distribution :	525 878 m ³ (soit 402 572 m ³ sur 8,5 mois de relève)
Volume consommé :	342 462 m ³ (soit 234 226 m ³ sur 8,5 mois)
Consommation moyenne :	105 m ³ /an/abonné soit 290 l/j/abonné
Longueur de réseau :	104 km
Études lancées :	Diagnostique et sectorisation
Travaux prévus :	Réhabilitation des réservoirs, branchements plomb

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue
de forages
profonds,
déferrisée et
chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

Il manque encore le suivi des mesures de protection pour atteindre les 100 % ainsi que quelques travaux de mise en conformité du périmètre (clôture et protection).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

Le contrôle de
60 paramètres
de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2013 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyses	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	37	37	100%	100,0%
	Exploitant				
Physico-chimique	ARS	39	39	100%	100,0%
	Exploitant				
TOTAL		76	76	100,0%	

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et physico-chimique

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes. Il a juste été remarqué un léger dépassement de la teneur en fer de l'eau distribué en septembre 2013 (2,5 mg/l au lieu des 2 mg/l recommandé) sur le forage de Langoiran. Cette valeur ne rend pas l'eau non potable et n'a pas été retrouvée sur les mesures suivantes.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Seuil réglementaire
Calcium	73,5	82,1	/
Manganèse (µg /l)	10	11	50
Sodium	71,1	79,7	200
Cuivre	0,03	0,04	1
Chlorures	16,2	87,9	250
Sulfates	8,69	197	250
Fluorures (µg /l)	1140	1200	1500
Nitrates	0	0,81	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0,5

Une eau de bonne qualité, assez calcaire

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 98 sur un total possible de 120 (voir annexe).

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans n'est que de 6,14 % correspondant au 300 m réalisés en 2011.

III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes

Nota : les chiffres suivants sont approximatifs en raison d'une relève sur 9 mois et non sur 12 mois.

Avec 495 564 m³ mis en distribution et 296 319 m³ comptabilisés dont 285 079 m³ par les abonnés, le rendement primaire du réseau est de 57,5 % et le rendement hydraulique (est de 63,0 % (pour 84,4 % en 2012). Il y a une très forte baisse de ce rendement.

L'exploitant signale 18 remises de fuites représentant 2 447 m³ (3 421 m³ en 2012) soit environ 1 200 €.

538 023 m³ produits

296 319 m³ consommés sur le Syndicat

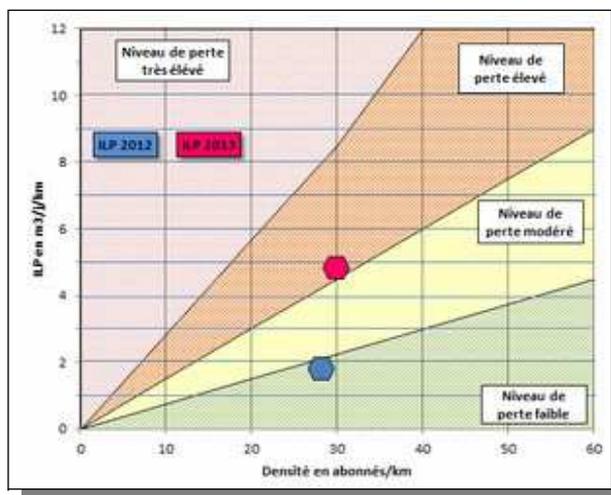
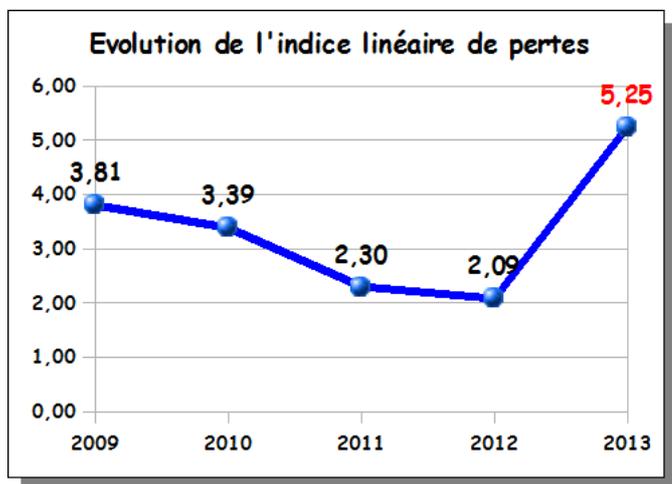
Un rendement du réseau inférieur à 63 %, en très forte baisse

Un indice de perte linéaire mauvais

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est d'environ 5,3 m³/jour/km, ce qui est mauvais pour un réseau rural.

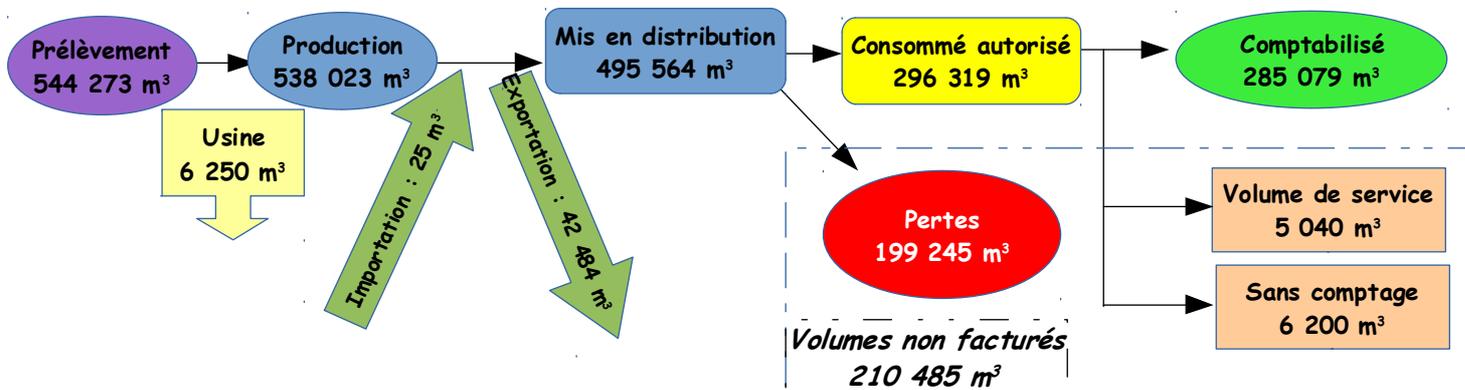
L'évolution de cet indice (corrige) sur les 5 dernières années est le suivant :



Des pertes d'eau trop importante sur le réseau

On constate pour l'année 2013 une dégradation de cet indice qui atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes élevées selon le SAGE Nappes Profondes.

Le graphe suivant synthétise les différents volumes (ramenés à l'année).



En 2013, il a été recensé 40 fuites sur le réseau et 135 fuites sur des branchements contre respectivement 30 et 24 en 2012, soit une augmentation importante des fuites réparées.

III.2.3 - Indices concernant le service

Le rapport de l'exploitant ne permet pas de faire un point sur toutes les interventions en réseau.

L'exploitant n'indique qu'une seule coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de 0,32 pour 1 000 abonnés, mais ce résultat est surprenant en raison des nombreuses casses sur le réseau. Ce taux est similaire à celui de 2012 et 2011.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Un
fonctionnement
du service avec
des réclamations
en baisse

En 2013, 2 827 clients ont contacté le service. On retiendra que 8 clients ont déposé une réclamation, ce qui conduit à un **taux de réclamation de 2,57 pour 1 000** abonnés. Ce taux est en très forte diminution par rapport à 2012 où la méthode de calcul de l'ancien exploitant conduisait à des chiffres très élevés. Les réclamations portent sur des problèmes de goût/couleur de l'eau ou de pression trop élevée.

Les contacts les plus marquants sont :

Objet	Nombre	% total
Mensualisation	822	29,1%
Demande de dégrèvement	32	1,1%
Demande d'échéancier	124	4,4%
Compteur bloqué	19	0,7%
Fuite avant compteur	71	2,5%
Goût et odeur	48	1,7%
Manque d'eau ou pression	16	0,6%

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 21 nouveaux branchements ont été réalisés par l'exploitant sur l'année 2013.

Sur l'ensemble des contrats, 815 sont mensualisés, soit près de 26 %.

Le contrat étant récent, il n'y a pas encore d'impayés et le fond départemental de solidarité n'est pas encore opérationnel.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

Deux factures par
an pour le service
de l'eau

Une relève des
compteurs en
août

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2013 et 2014, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

Pas de variation de la part syndicale en 2013 et +3,09 % de la part variable en 2014

	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,3300 €/m ³	3,09%	0,0099 €/m ³

On constate donc que pour l'année 2013, le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau mais que la part variable augmente de 3,09 % en 2014.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

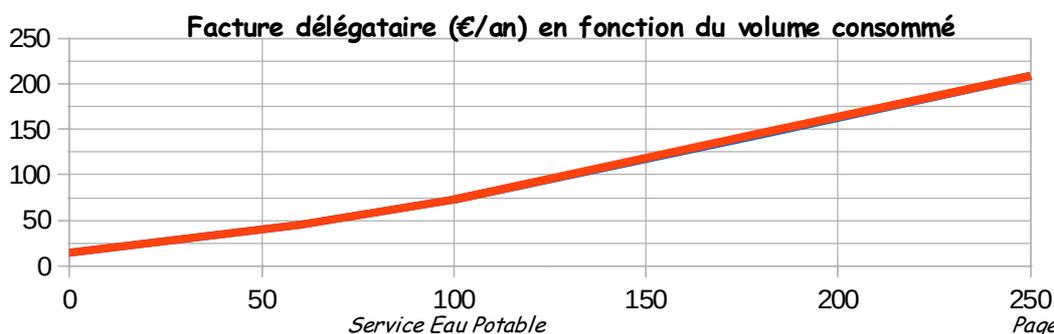
L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation. En 2012, il s'agit des tarifs de l'ancien délégataire.

Une légère augmentation de la part de l'exploitant en 2014 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat Des tarifs par tranches au 1^{er} janvier 2013 en raison du changement d'exploitant

	Prix au 1 ^{er} décembre 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement					
Ø 15	49,56 €/an	15,00 €/an	15,09 €/an	0,60%	0,09 €
Ø 20		20,00 €/an	20,12 €/an	0,60%	0,12 €
Ø 25 et 40		30,00 €/an	30,17 €/an	0,57%	0,17 €
Ø > 40		100,00 €/an	100,58 €/an	0,58%	0,58 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,65 €/an	0,5000 €/m ³	0,5030 €/m ³	0,60%	0,003 €
61 à 100 m ³		0,7000 €/m ³	0,7040 €/m ³	0,57%	0,004 €
> 100 m ³		0,9000 €/m ³	0,9050 €/m ³	0,56%	0,005 €

Ce tarif conduit au montant annuel suivant de la part délégataire pour un compteur de 15 :



IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Elle avait augmenté fortement en 2010 pour atteindre 0,0850 €/m³ puis 0,1063 €/m³ en 2011 et 0,1116 €/m³ en 2012. Elle n'a pas changé en 2013 et 2014.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

Depuis 2012, la même taxe est appliquée à toutes les communes.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³
Lutte contre la pollution	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	0,3050 €/m ³	1,67%	0,0050 €/m ³

On constate donc une faible augmentation des taxes de l'Agence de l'Eau .

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	Variation en % 2012/2013	Variation en % 2013/2014
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	3,09%
Part exploitant					
Abonnement	48,30 €/an	15 à 100 €/an	15,09 à 100,58 €/an	-68 à +107 %	0,58%
Consommation	0,6365 €/m ³	0,50 à 0,70 €/m ³	0,5 à 0,9 €/m ³	-13% à +26%	0,58%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,00%	0,00%
Redevance pollution	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	0,3050 €/m ³	2,39%	1,67%

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

Syndicat de Langoiran

	Prix 2013	Prix 2014	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,17 €
Consommation	38,41 €	39,60 €	3,09%	0,33 €
Part exploitant				
Abonnement	15,00 €	15,09 €	0,60%	0,13 €
Consommation	90,00 €	90,52 €	0,58%	0,75 €
Sous total hors taxes	163,41 €	165,21 €	1,10%	1,38 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	13,39 €	13,39 €	0,00%	0,11 €
Redevance pollution	36,00 €	36,60 €	1,67%	0,31 €
Sous total redevances	49,39 €	49,99 €	1,21%	0,42 €
TOTAL				
TOTAL H.T.	212,80 €	215,20 €	1,13%	1,79 €
TVA à 5,5%	11,70 €	11,84 €	1,13%	0,10 €
TOTAL TTC	224,51 €	227,04 €	1,13%	1,89 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2013 de 224,51 €, soit un prix moyen de 1,87 €/m³.

En 2014, la facture passe à 227,04 €, soit un prix moyen de 1,89 €/m³.

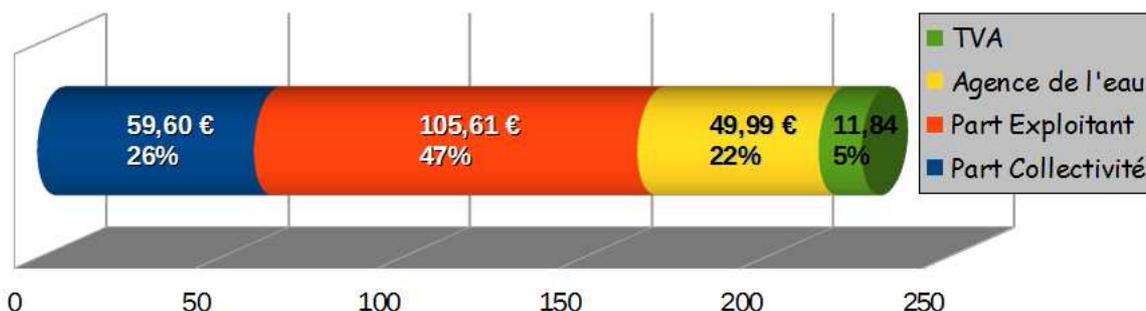
Le prix moyen de l'eau 2014 pour une consommation de 120 m³/an est de 1,89 €/m³, soit un total TTC de 227,04 €/an

Le prix HT du m³ est de 1,38 €/m³, à comparer avec le prix moyen 2010 sur le bassin Adour Garonne qui est de 1,41 €/m³

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 1,10% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une modification totale de 1,13% par rapport à l'année précédente

La proportion de la part fixe est de 21,2 %, soit inférieur au seuil des 40% réglementaires

Composant d'une facture de 120 m³/an



De faibles parts fixes permettant de respecter la réglementation

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2013 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une augmentation des recettes de la collectivité en raison d'une prise en compte de la vente d'eau à Haux

	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 116		
Volume vendu	234 226 m ³		
Prix abonnement	20,00 €/an	15,00 €/an	
Prix au m ³	0,3201 €/m ³	0,6333 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	62 320,00 €	46 740,00 €	109 060,00 €
Consommation	74 975,74 €	148 343,13 €	223 318,88 €
Total	137 295,74 €	195 083,13 €	332 378,88 €
RAD 2013	137 522,28 €	202 377,40 €	339 899,68 €
Rappel RAD 2012	122 284,00 €	295 816,00 €	418 100,00 €
Différence	15 238,28 €	-93 438,60 €	-78 200,32 €

Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2013 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2013	Dépenses	487 636,82 €	127 961,49 €	615 598,31 €
	Recettes	453 590,48 €	224 801,99 €	678 392,47 €
	Balance	-34 046,34 €	96 840,50 €	62 794,16 €
Report exercice 2012		73 558,39 €	156 731,94 €	230 290,33 €
Résultat cumulé au 31/12/2013		39 512,05 €	253 572,44 €	293 084,49 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		87 017,00 €		87 017,00 €
Clôture exercice 2013		-47 504,95 €	253 572,44 €	206 067,49 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2012 et 2013, on obtient les données suivantes :

Un service peu endetté malgré de nouveaux emprunts en 2011 et 2012

Année	2012	2013	Variation
Encours de la dette	427 787,06 €	916 346,28 €	488 559,22 €
Remboursement annuel	57 859,70 €	109 822,50 €	51 962,80 €
dont capital	45 006,57 €	80 957,85 €	35 951,28 €
dont intérêts	12 853,13 €	28 864,65 €	16 011,52 €
Nombre d'abonnés	2 426	3 116	690
Dette par abonnés	176,33 €	294,08 €	117,74 €
Remboursement annuel par abonné	23,85 €	35,24 €	11,39 €

La reprise des emprunts de Paillet et Villenave de Rions conduit à une augmentation des charges de près de 52 000 €, soit presque le doublement des emprunts en cours. L'arrivée des nouveaux abonnés ne compense pas cette augmentation puisque la charge par abonné passe de 24 €/an à 35 €/an soit +48 %.

Le Syndicat a fait 3 nouveaux emprunts en 2013 pour les travaux sur la station de Croix Mission et la sectorisation, ainsi que l'étude diagnostique pour un montant total de 205 000 €.

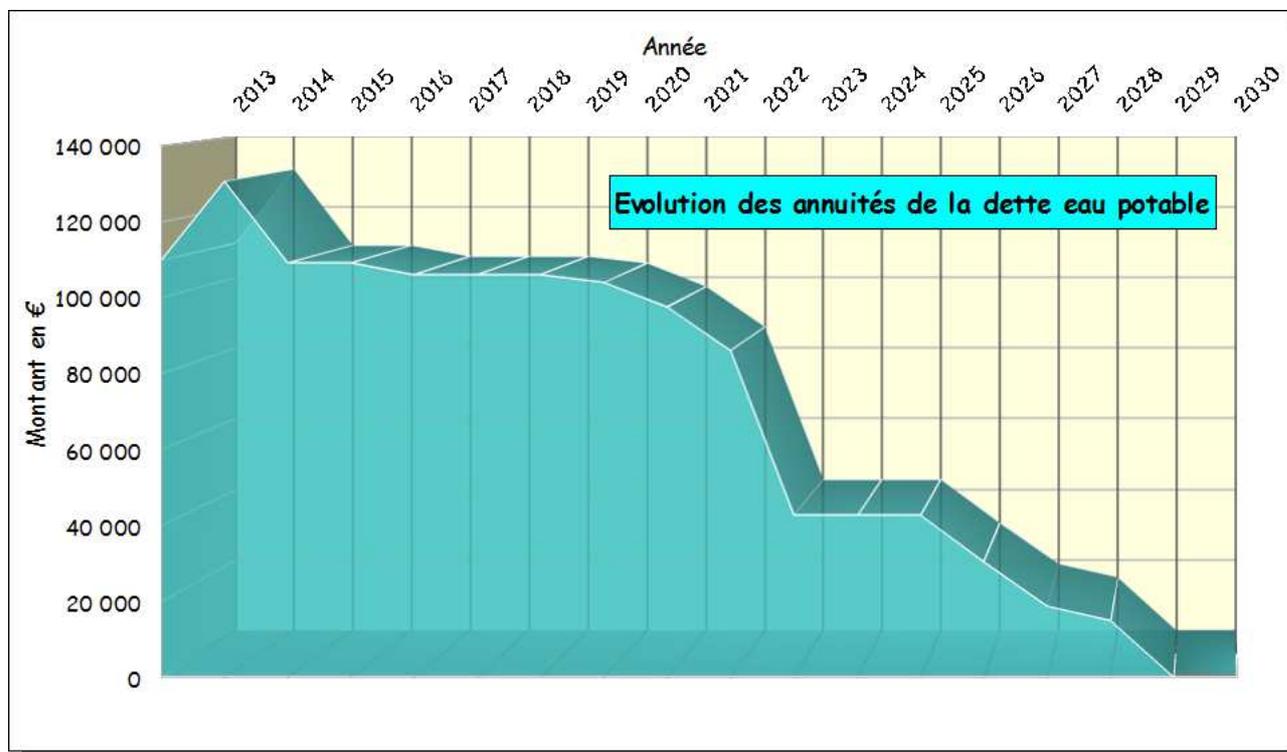
Ces nouveaux emprunts conduiront à une charge supplémentaire de près de 21 000 € d'annuités, heureusement compensée par l'arrêt de 2 emprunts en 2014.

La charge financière se stabilise donc malgré les nouveaux emprunts.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est de seulement 6 ans

Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du Syndicat.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.



Cet état montre que les annuités des années prochaines sont quasiment stables entre 2015 et 2020 (hors nouvel emprunt). Elles baissent fortement entre 2020 et 2023 avec l'arrêt de nombreux emprunts, dont ceux liés au rattachement de Paillet et Villenave de Rions.

Le SIAEPA disposera à partir 2023 de ressources financières plus importantes pour réaliser des investissements et des renouvellements.

L'ensemble des emprunts actuels s'arrêtent en 2029.

État de la dette au 31/12/2013

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2013		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	2013	Paillet	CA	10 ans	Fixe	4,33%	Annuel	9	2022	88 118,78 €	80 890,87 €	7 227,91 €	3 815,54 €	11 043,45 €
2	2013	Villenave	CA	10 ans	Fixe	4,35%	Annuel	9	2022	143043,63	131 321,43 €	11 722,21 €	6 222,40 €	17 944,61 €
3	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	Fixe	4,26%	Annuel	9	2022	120 000,00 €	108 090,89 €	11 909,11 €	2 534,99 €	14 444,10 €
4	2013	Paillet	CE	2 ans	Fixe	3,92%	Annuel	1	2014	9 275,13 €	4 726,70 €	4 548,43 €	363,59 €	4 912,02 €
5	2013	Paillet	CA	14 ans	Fixe	3,90%	Annuel	13	2026	124 079,52 €	117 249,55 €	6 829,97 €	4 839,10 €	11 669,07 €
6	2011	Aunis	CE	10 ans	Fixe	3,79%	Annuel	8	2021	20 681,00 €	17 013,73 €	1 792,39 €	712,75 €	2 505,14 €
7	2007	Tricard	CE	21 ans	Fixe	4,07%	Annuel	14	2027	50 000,00 €	38 078,37 €	1 903,63 €	1 855,16 €	3 758,79 €
8	2002	Tvx Eau	CE	13 ans	Fixe	4,40%	Annuel	1	2014	180 873,73 €	16 837,51 €	16 127,89 €	576,89 €	16 704,78 €
9	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	4,51%	Annuel	9	2022	67 268,00 €	35 907,36 €	3 179,35 €	1 762,81 €	4 942,16 €
10	2006	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	3,54%	Annuel	12	2025	114 800,00 €	75 927,11 €	5 010,55 €	2 865,19 €	7 875,74 €
11	2005	Interco.	CLF	21 ans	Fixe	3,46%	Annuel	12	2025	63 767,00 €	42 163,34 €	2 797,32 €	1 555,64 €	4 352,96 €
12	2010	Tuilerie	CE	11 ans	Fixe	3,22%	Annuel	7	2020	55 000,00 €	40 120,98 €	5 020,92 €	1 494,20 €	6 515,12 €
13	2002	Tvx Eau	CLF	13 ans	Fixe	4,51%	Annuel	3	2016	33 855,29 €	3 018,44 €	2 888,17 €	266,39 €	3 154,56 €
14	2013	C. Mission	CA	15 ans	Fixe	4,01%	Annuel	15	2028	167 000,00 €	167 000,00 €			15 031,00 €
15	2013	Secto	CA	8 ans	Fixe	3,29%	Annuel	8	2021	28 000,00 €	28 000,00 €			4 037,00 €
16	2013	Diag	CA	6 ans	Fixe	3,04%	Annuel	6	2019	10 000,00 €	10 000,00 €			1 848,00 €
TOTAL GÉNÉRAL										1 275 762,08 €	916 346,28 €	80 957,85 €	28 864,65 €	109 822,50 €

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA ⁽¹⁾, ou de la fédération des délégataires et de la Fédération des Collectivités Concédante ou en Régie ⁽²⁾.

N°	Désignation	Unité	2012	2013		Comparaison	
						Valeur	Source
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	/	99,7	2
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	98,6	2
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	40	98	++	44	1
P104.3	Rendement du réseau	%	77,6	62,3	--	78,3	1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	2,40	5,22	--	3,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,93	4,83	--	3,5	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	6,2	6,2	/	0,08	1
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	68,8	1
P109.0	Montant abandon de créance	€	2 727,63	NC	/	/	
P151.1	Taux des interruptions programmées	Nb/1000	0	0,32		2,8	2
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,7	2
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	5,9	6,4	-	2,1	2
P154.0	Taux d'impayés	%	0,34	NC	/	0,7	2
P155.1	Taux de réclamations	%	112	2,57	++	4,9	2
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	5 400	6 855	/	/	
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,75	1,89	-	2,10	1
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/	

(1) : données ONEMA 2012 : valeurs sur 250 services de taille similaire (2) : donnée FP2E ou FNCCR 2011

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc :

- ▶ Une dégradation très forte des indices techniques concernant les réseaux avec des valeurs de rendement faibles et des indices linéaires élevés ;
- ▶ Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum ;
- ▶ Une amélioration du taux de réclamation avec un mode de calcul plus proche de celui de la norme ;
- ▶ Un taux d'interruption anormalement bas compte tenu du nombre d'intervention sur le réseau pour réparation de fuites ;

Pour l'aspect financier, le changement de délégataire en début 2013 et un tarif plus bas jusque 100 m³ font baisser le prix de l'eau qui se situe proche de la moyenne de 1,82 € TTC relevé sur le Bassin Adour Garonne (Agence de l'Eau 2010) et proche de la moyenne de 1.87 € TTC relevé en 2011 sur la Gironde.

Le critère durée d'extinction de la dette est remonté en 2012 en raisons des 2 nouveaux emprunts. Il ne devrait pas évoluer les prochaines années.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS



DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE
Pôle veille, sécurité sanitaire et santé environnement
Service Santé Environnement

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE LANGOIRAN

BILAN 2013

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Service Santé Environnement de l'ARS-DT33. En 2013, 39 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

-  Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'usage de préférence pour d'autres usages (arrosage, lessive, lavage, nettoyage...)
-  Pour le bain et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.
-  Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs (eau froide, chauffe-eaux, purificateurs...) sont conseillés pour la santé, mais dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la circulation des métaux des conduites ou mal entretenus, devenir des foyers de développement bactérien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
-  Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
 - *maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de failure.
 - *vidanger, débiter régulièrement les ballons d'eau chaude.
 - *nettoyer, débiter les pommes et baignoires de douche, fibres de robinet (à remplacer si filat d'eau le nécessite).
-  Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'habitation publique est interdite (y compris les digues).
-  Pour la prévention des crises dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,7 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. 100% des 37 analyses réalisées sont conformes.

Bonne qualité bactériologique

NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L. Teneur moyenne inférieure à 0,75 mg/L sur les communes de Langoiran, Caplan, Le Tourne, Lestiac sur Garonne, Tabanac et teneur moyenne inférieure à 0,25 mg/L sur Paillet et Villeneuve de Rions.

Teneur de nitrates conforme

DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Valeur moyenne comprise entre 31,20°F et 34,80°F

Eau très calcaire

PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance. Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection

Teneurs en pesticides conformes

FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur en fluorure ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L. Teneur moyenne comprise entre 1,20 mg/L et 1,25 mg/L sur les communes de Langoiran, Caplan, Le Tourne, Lestiac sur Garonne, Tabanac et Paillet et teneur moyenne de 0,29 mg/L sur la commune de Villeneuve de Rions.

Teneur en fluorures conforme

AUTRES PARAMETRES : **L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goût et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de bain, il n'y a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et/ou de branchements en plomb, laisser couler l'eau avant d'être stagnée dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2013 sur le syndicat de LANGOIRAN a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1325-103 à 105 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en salle dans les 3 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur internet www.syndicats-eaux.org

ARS - DT33 Pôle veille, sécurité sanitaire et santé environnement - Service santé environnement - Espace Rodière - 103 bis, rue Bellevue - CS 81704 - 33062 BORDEAUX CEDEX 2
Tél : 06 57 01 45 43 - Fax : 06 57 01 47 36 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.aquitaine.fr

- SI_EPDT2-Indicateurs SP_Synthese par UGE (aep prv cnd ali),rep - Edition du 31 janv. 2014



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1127	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	270	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	100	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1127	5		5	
033000678	LASSERE	TTP	270	3		4	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	100	2		2	
033000412	PAILLET	UDI	1158	7		7	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	283	4		4	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5175	16		17	
Total				37		39	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **Syndicat de Langoiran**
 Service : **Eau potable**
 Année : **2013**

Nota : en 2013 intégration des communes de Paillet et Villenave de Rions - Rélève sur seulement 9 mois

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	ARS	Exploitant	Total	Non conforme	
				Limite	Référence
Nb paramètres analysés sur les ressources	NC	NC		0	1
Nb paramètres analysés sur la distribution	NC	NC		0	2

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 0

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 dépassement sur le fer (0,25 pour 0,2), 1 pour turbidité, 1 pour bactérie coliformes - non confirmé sur analyse de contrôle

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant						
ARS	37	37	100%	39	39	100,0%
TOTAL	37	37	100%	39	39	100,0%

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2012 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %

(rappel 2012 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus au-delà de 50% (% de connus)

Inventaire avec date de pose de la moitié du réseau

Date de pose au-delà de 50% (% linéaire connu)

C - Compléments (si A+B > 40)

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
10	X		10
0 à 5	80%		3
TOTAL A+B			43
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
TOTAL			98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 98 sur 120

L'indice de l'année 2012 était de : 50 sur 100

(**nota** : changement de référentiel en 2013)

Volume annuel prélevé :	544 273	m ³ /an	411 375	
Volume pour usage des stations :	6 250	m ³ /an	0	
Volume annuel produit année civile :	538 023	m³/an	411 375	
Volume annuel produit exercice :	399 464	m³/an	419 877	
Volume annuel acheté :	25	m ³ /an	576	
Volume annuel exporté :	42 484	m ³ /an	50 219	
Total volume mis en distribution année civile :	495 564	m³/an	361 732	
Total volume mis en distribution exercice :	367 939	m³/an	366 888	
Volume comptabilisé sur année civile :	285 079	m ³ /an	280 661	Jours entre relève
Volume comptabilisé sur exercice :	234 226	m ³ /an	284 082	38,61 271 j
Volume consommé non compté :	6 200	m ³ /an	7 149	Exercice : 9,0 mois
Volume consommé pour le service :	5 040	m ³ /an	6 250	
Total volume consommé autorisé année civile :	296 319	m³/an	294 060	Pertes civil : 199 245 m3
Total volume consommé autorisé exercice :	245 466	m³/an	297 481	Pertes exe. : 122 473 m3
Volume vendu sur exercice (soit 9 mois) :	276 710	m ³ /an	295 529	

	2013	2012
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	57,5%	77,6%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+non compté) / Volume mis en distribution	58,8%	79,6%
P104-3 Rendement hydraulique = (Volume consommé autorisé + vente) / (Volume produit + achat)	63,0%	84,4%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 65,9%	Non / Oui

4 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	104 km	
Volume journalier non compté :	493,4 m ³ /jour	Volume annuel : 133 713 m3/an
Volume journalier de perte :	545,9 m ³ /jour	Volume annuel : 199 245 m3/an

	2013	2012	2 011	2010	2009	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,122	0,000	0,000	0,024
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,185	0,000	0,000	0,037
Total	0,000	0,000	0,307	0,000	0,000	0,061

	2013	2012
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	4,74	2,40
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	5,25	1,93
P107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	6,14%	6,14%

Nota : Les indices linéaires sont en m³ /km/jour

5 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u>	0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
	20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
	40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
	50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eocène Moyen	381 866 m3/an	80%
Paillet	Forage	08285X0012		143 040	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037		19 367	80%
TOTAL				544 273	

	2013	2012
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de : **80,0%**

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	3 116	abonnés
Nombre de réclamation :	8	réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	21	branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :		
Nombre de coupure d'eau :	1	

	2013	2012
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	2,57	111,71
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,32	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 116	Consommation :	0,3201 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume vendu :	276 710 m3

Recettes 2013		Dépenses 2013	
Vente d'eau :	161 202,23 €	Frais généraux :	32 327,49 €
Produits financiers :	44 701,89 €	Charge du personnel :	17 419,64 €
Subventions d'exploitation :	15 634,87 €	Intérêts de la dette :	31 056,20 €
Recettes d'équipement :	248 992,25 €	Capital de la dette :	80 957,85 €
Recettes financières :	106 961,40 €	Travaux :	346 613,14 €
Report année n-1 :	230 290,33 €	Report année n-1 :	
Divers :		Divers :	6 324,16 €
TOTAL Recettes :	807 782,97 €	TOTAL Dépenses :	514 698,48 €
Bilan :	293 084,49 €	Reste à réaliser :	87 017,00 €
		Clôture 2013 :	206 067,49 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2013	2 012	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	916 346,28 €	427 787,06 €	488 559,22 €	114,2%
Recettes réelles	577 492,64 €	294 843,84 €	282 648,80 €	95,9%
Dépenses réelles	514 698,48 €	267 884,77 €	246 813,71 €	92,1%
Capital remboursé	80 957,85 €	45 006,61 €	35 951,24 €	79,9%

Montant des factures impayées :	11 268,09 €	2012
Montant des abandons de créances :	NC	2 727,63 €
Dégrèvement pour fuites :	/	9 592,34 €

	2013	2012
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	143 752 €	71 966 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	6,4 ans	5,9 ans
Taux d'impayés	/	0,34%

8 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
------------	----------	--------

A - Indicateurs descriptifs du service			
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2,20 habitant / abonné	6 855
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)		1,89 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement		1 jours
B - Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie		100,00%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques		100,00%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau		98 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution		57,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		4,74 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		5,25 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		6,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité		NC
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service (pour 1000 abonnés)		0,32
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette		6,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		NC
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		2,57

NC : Non calculé car données indisponibles

: exigé si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde

1 - VOLUMES DU DISPOSITIF D'AEP

		Quantité	Unité
PRODUCTION	V0 : Prélèvement total	544 273	m ³ /an
	Indice BSS : Doc Abault	381 866	m ³ /an
	Indice BSS : Paillet	143 040	m ³ /an
	Indice BSS : Villenave	19 367	m ³ /an
	V1 : Pertes en adduction		m ³ /an
	V2 : Eau Brute importée		m ³ /an
	V3 : Eau Brute exportée		m ³ /an
	V4 : Volume entrée station	544 273	m ³ /an
	V5 : Besoins station	6 250	m ³ /an
	V6 : Volume sortie station	538 023	m ³ /an
DISTRIBUTION	V7 : Eau traitée exportée	42 484	m ³ /an
	V8 : Eau traitée importée	25	m ³ /an
	V9 : Conso non comptabilisée public	3 500	m ³ /an
	V10 : Conso non comptabilisée parasité	0	m ³ /an
	V11 : Conso non comptabilisé défense incendie	2 700	m ³ /an
	V12 : Conso non comptabilisé exploitation	5 040	m ³ /an
	V13 : Conso non comptabilisé pertes	199 245	m ³ /an
	V14 : Conso non comptabilisé gaspillée		m ³ /an
	V15 : Consommation totale comptabilisée	285 079	m ³ /an

2 - CONNAISSANCE DE L'USAGE DE LA CONSOMMATION COMPTABILISEE (V15)

	Quantité	
Domestique	285 079 m3	Nb jour 271,00
Industriel	/	
Collectif	/	
Agricole	/	
TOTAL (V15)	285 079 m3	383 962
Volume total mis en service	495 564 m3	= (V6 + V8 - V7)
Conso totale non comptabilisée	210 485 m3	

3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL

Ha : Habitants	6 855	
Ab : Abonnés	3 116	
Br : Branchements	3 262	
L : Linéaire réseau en km	104	
Rep : Réparations dans l'année	175	
Période de relève	déc-12	sept-13

271

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Intitulé	Valeur	Unité	Formule
R1 : Rendement primaire	57,5	%	$R1 = V15 / (V6 + V8 - V7)$
R2 : Rendement consommateurs	58,8	%	$R2 = (V15+V9+V11)/(V6+V8-V7)$
R3 : Rendement net du service	59,8	%	$R3 = (V15+V9+V11+V12)/(V6+V8-V7)$
R4 : Rendement hydraulique	63,4	%	$R4 = \sum \text{Volumés consommés} / \sum \text{Volumés introduits}$
PP : Pourcentage de pertes en distribution	40,2	%	$PP = (V13+V10+V14) / (V6+V8-V7)$
PNC : Pourcentage de non consommation	41,2	%	$PNC = 100 - R2$
PF : Pourcentage de fuites	40,2	%	$PF = V13 / (V6+V8-V7)$
ILP : Indice linéaire de pertes en distribution	5,2	m ³ /j/km	$ILP = (V13 + V10) / L / 365$
ILF : Indice linéaire de fuites	5,2	m ³ /j/km	$ILF = V13 / L / 365$
IFB : indice de fuite de branchement	0,2	m ³ /j/brt	$ILB = V13 / BR / 365$
ILCN : indice linéaire de consommation net	7,8	m ³ /j/km	$ILCN = (V15+V9+V11+V12) / L / 365$
ILR : Indice linéaire de réparation	1,7	rep /km	$ILR = Rep / L$
ICA : Indice de consommation par abonné	95,1	m ³ /abonné	$ICA = (V15 + V9 + V11 + V12) / Ab$
ICH : Indice de consommation par habitant	43,2	m ³ /habitant	$ICH = (V15 + V9 + V11 + V12) / Hab$
IPA : Indice de pertes par abonnés	0,2	m ³ /j/abonné	$IPA = (V13+V10) / Ab / 365$
P1 : Pourcentage de consommateur sans comptage	1,25	%	$P1 = (V9+V11)/(V6+V8-V7)$
P2 : Pourcentage de besoin du service	1,02	%	$P2 = V12 / (V6+V8-V7)$

L'article 761 de la loi modifie l'article L2224-3 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2014
CHIFFRES 2013

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à 258 millions d'euros dont 222 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- Environ **4 700 ouvrages** composent le parc des stations d'épuration. En constante évolution, **ce parc a augmenté de 70 % depuis 1992** principalement grâce à la mise en place d'installations de petites tailles en milieu rural. **75 % du parc est âgé de moins de 25 ans**, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- En 2013, ont été mises en fonctionnement 20 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents / habitants totalisant une capacité épuratoire de 160 000 équivalents / habitants.
- Près de **3 400 installations dans le domaine de l'assainissement non collectif** ont été financées en 2013, ce qui témoigne d'une très forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution à part entière complémentaire au collectif.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- Lancement de 90 procédures administratives de périmètres de protection de captages,
- Financement des travaux de réhabilitation de 35 captages,
- Suppression de 104 unités de distribution non conformes.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **76 % du linéaire de cours d'eau de référence sont couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau**, qui ont défini un programme pluriannuel de gestion et le mettent en oeuvre avec l'appui financier de l'Agence.
- 2 390 km de cours d'eau restaurés.
- 62 obstacles du bassin aidés dans l'année par l'agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique des cours d'eau.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **Plus de 90 % des investissements** ou études liés à la lutte contre les pollutions émises par les entreprises industrielles et accompagnés par l'Agence **ont porté sur des masses d'eau en état dégradé** (état différent de très bon et bon).



- L'effort en matière de réduction des pollutions a porté en 2013 sur :
 - plus de 1200 tonnes annuelles de DCO*
 - près de 1 tonne de substances dangereuses
 - plus de 8000 tonnes de déchets toxiques collectés
- Le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : **une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur plus de 90 % d'entre eux.**

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, **265 opérations liées à la solidarité urbain-rural**, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales pour un montant de 20 M€.
- A l'international, **42 projets de solidarité** ont été soutenus notamment en Afrique, en Palestine, en Bolivie, à Madagascar, en Haïti, en Indonésie et aux Philippines. Ainsi, 86,7 % des crédits ont été affectés sur les zones prioritaires définies par le 10^{ème} programme.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 100 % des lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

INDICATEURS DE BASSIN SPECIFIQUES

- En 2013, mise en place de **14 organismes uniques de gestion collective des prélèvements** dans le cadre de la réforme des volumes prélevables.
- **23 SAGE**** couvrant 70 % de la superficie du bassin.

* DCO : Demande Chimique en Oxygène, paramètre permettant d'évaluer la charge en polluants des eaux usées.

** SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Un cinquième du territoire français.

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28
contact@eau-adour-garonne.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine



sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau

